



Conseils pour l'employeur hôte

Protégez vos employés et protégez-vous!

Voici quelques conseils qui vous aideront à limiter vos responsabilités d'hôte lors d'activités sociales reliées au travail.

1. **Établir une politique claire en matière d'alcool** exigeant la formation du personnel et leur signature.
2. **Envisager de faire signer des décharges aux employés** avant la tenue d'activités parrainées par la compagnie.
3. **Ne pas offrir d'alcool durant les heures de travail.** Si on en offre, contrôler la quantité offerte et surveiller la consommation des employés. Un employeur qui permet la consommation d'alcool par les employés lors d'une activité reste responsable de surveiller la consommation même si l'employeur ne fournit aucun alcool.
4. **Prendre les précautions nécessaires et prévoir.** Les employeurs oublient parfois que les problèmes de harcèlement et de violence physique et psychologique sont souvent associés aux activités où il y a consommation d'alcool. Demander que des personnes se portent volontaires pour être conducteurs désignés.
5. **Avant la fête ou l'activité, envoyer une communication à tout le personnel** pour leur rappeler de ne pas conduire en état d'ivresse et de limiter leur consommation. Préciser que la participation à l'activité est facultative et rappeler aux gens de bien se conduire.
6. **Choisir les activités avec soin.** Rechercher des endroits qui ne présentent pas de dangers tels que des escaliers à pente raide et des plans d'eau. Ne pas combiner la consommation d'alcool et des activités potentiellement dangereuses telles que le canotage, le ski, la motoneige ou la natation. Réserver la consommation d'alcool pour après ces activités.
7. **Surveiller les conditions atmosphériques.** Si la pluie ou la neige risque de nuire à la conduite, s'assurer de la disponibilité de chambres et inciter le personnel à les utiliser.
8. **Engager des barmans de profession** et s'assurer qu'ils signaleront au représentant de l'employeur la présence de toute personne en état d'ivresse. Demander à certains employés d'agir comme surveillants et d'aviser l'employeur si des personnes sont en état d'ivresse. Ces surveillants doivent également s'assurer que les conducteurs désignés restent sobres.
9. **Donner des tickets pour le bar afin de limiter la consommation d'alcool** et demander aux barmans de ne pas servir de doubles et de ne donner qu'une consommation à la fois.
10. **Ne pas faire de dernière tournée.** Cesser de servir de l'alcool une heure avant la fin de la fête.
11. **Offrir des sodas, du café et des jus** aux conducteurs désignés et aux personnes qui ne consomment pas d'alcool.
12. **Contrôler les entrées et les sorties** afin que l'employeur soit en mesure d'interroger les participants sur leur état et leurs moyens de transport. Organiser le transport des personnes au besoin. Certains employeurs exigent que les participants déposent leurs clés de voiture à l'entrée. L'employeur doit assurer la garde de ces clés pour éviter les allégations de vol.
13. **Prendre des mesures pour héberger ou faire reconduire les personnes en état d'ivresse.** Si une personne en état d'ivresse refuse de prendre un taxi ou une chambre, téléphoner à son conjoint ou à un membre de sa famille.
14. **Afficher les numéros de téléphone des services de taxi** près des téléphones publics et des toilettes. S'assurer que les barmans et les surveillants aient ces renseignements en main.
15. **Téléphoner pour s'assurer que les employés arrivent à la maison sains et saufs** ou vérifier auprès du service de taxi.
16. **Appeler la police au besoin.**